Réf. Farde e-Assemblées : 2620223

N° OJ : **49**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Octroi de subsides Smart City à l'asbl games.brussels pour l'événement game:feel.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'accord de majorité 2018-2024 de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de tous ;

Vu que la Stratégie Smart City vise à soutenir le développement du secteur du jeu vidéo sur le territoire de la Ville de Bruxelles (notamment grâce à la création de l'espace de formation et d'incubation de games.brussels) ;

Vu l'importance de la participation d'acteurs locaux de la Smart City dans le processus de création d'une Smart City;

Considérant que l'ASBL games.brussels, l'association régionale du jeu vidéo de la Région de Bruxelles-Capitale, a pour missions la promotion, la croissance et le développement de l'industrie du jeu vidéo à Bruxelles ;

Considérant que games.brussels a introduit une demande de subsides à la cellule Smart City de la Ville pour l'événement game:feel que l'asbl organise le 21/11/2024 au Cinéma Palace à Bruxelles et dont la location de la salle pour cet événement s'élève à 6 070,57€ TVAC (cfr. SA06_Dossier de subside game feel_games.brussels en annexe) ;

Considérant que cet événement vise à promouvoir le secteur du jeu vidéo au travers d'une master class à destination des étudiants en jeux vidéo, de conférences et d'une soirée de présentation de jeux (Big Brotaru) à destination des acteurs du secteur et du grand public (cfr. SA06_Dossier de subside game feel_games.brussels en annexe) ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs de la Stratégie Smart City et que des initiatives similaires n'existent pas encore sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant qu'un montant de 6070,57 EUR est disponible au budget ordinaire de 2024 à l'article 13901/33202 (Subsides aux organismes au service des ménages) ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL games.brussels pour chaque projet/événement, pour préciser la ventilation du montant et la manière de liquider ce subside;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a octroyé le subside demandé par l'asbl games.brussels et le montant alloué, et qu'il a également, engagé la dépense relative à ce subside et autorisé la liquidation de ce montant sous réserve de l'octroi de ce subside par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl games.brussels pour l'event "games.feel" est adoptée.

Annexes :

SA06_Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl games.brussels pour l'event games.feel_FR (Consultable au Secrétariat des

SA06_Dossier de subside event game:feel_games.brussels_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)